



## COMMUNE DE LORQUIN

### FEUILLE DE CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2024 à 18h30

| Numéro      | Objet                                                                                                        | Décision du conseil |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 2024-05-01  | Recensement de la populaire 2025 : Rémunération                                                              | APPROUVEE           |
| 2024-05-02  | Affaire domaniale – Acquisition d'un hangar pour la création d'un parking – Rue Charly Ochs                  | APPROUVEE           |
| 2024-05-03  | Affaire domaniale – Réduction d'assiette du bail emphytéotique avec MOSELIS (garages rue Charly Ochs)        | APPROUVEE           |
| 2024-05-04  | Subvention de fonctionnement : Ecole élémentaire – Sensibiliser les élèves à la biodiversité                 | APPROUVEE           |
| 2024-05-05  | Subvention de fonctionnement : Groupe Scolaire Jules Crevaux – Rencontre/Lecture Réalisation d'un abécédaire | APPROUVEE           |
| 2024-05-06  | Décision modification n°3 – Budget périscolaire                                                              | APPROUVEE           |
| 2024-05-07  | Travaux : Aménagement cyclable de la traversée de Lorquin – demandes de subventions                          | APPROUVEE           |
| 2024-05-08  | Cession d'un ancien tracteur pour pièces                                                                     | APPROUVEE           |
| 2024-05-09  | Projet de création d'une carrière à Lafrimbolle : AVIS DEFAVORABLE au projet                                 | APPROUVEE           |
| D2024-05-01 | Déclarations d'intention d'aliéner                                                                           |                     |

Le Maire,

Jean-Pierre JULLY

La secrétaire de séance,

Adeline COLL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 09 décembre 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : Mme ARGANT Claudie, M. COLVIS Arnaud, Mme COLL Adeline, adjoints  
Mmes JACQUOT Bernadette – URBAN Isabelle – MM. HUMBEL Michel – GARDEREAU Olivier  
- Mmes NOLL Nathalie – HELLER Brigitte – BERTONI Angelina – DUMOULIN Vanessa – RABY  
Séverine - M. FUCHS Hervé, conseillers municipaux.

Membre absent : M. SIMON Stéphan qui donne procuration à Mme BERTONI

Mme COLL Adeline est désignée secrétaire de séance.

*Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer*

### ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès-Verbal du 24 septembre 2024

1. Recensement de la population 2025
2. Affaire domaniale –
  - a. Acquisition d'un hangar
  - b. Réduction d'assiette du bail emphytéotique avec Moselis
  - c. Déclarations d'intention d'aliéner
3. Subvention de fonctionnement
  - a. Amicale du personnel
  - b. Ecole primaire – Sensibiliser les élèves à la biodiversité et à la protection de l'environnement  
Rencontre/lecture afin de réaliser un abécédaire à distance
4. Affaire financière : Décision modificative n°3 – Budget Périscolaire
5. Travaux : Aménagement cyclable de la traversée de Lorquin – Demandes de subvention
6. Vente d'un tracteur pour pièces
7. Projet de création d'une carrière à Lafrimbolle : Position de la commune
8. Divers



## Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

Ajout d'un point supplémentaire : - Réduction d'assiette du bail emphytéotique avec Moselis

### **1. Recensement de la population 2025**

Le maire informe le conseil municipal qu'un nouveau recensement de la population aura lieu entre le 16 janvier 2025 et le 15 février 2025.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers. Il y a donc lieu de nommer un coordonnateur communal et de nommer deux agents recenseurs, et de prévoir leur rémunération. La commune percevra une dotation forfaitaire de l'Etat dont elle aura le libre usage.

C'est la commune qui fixe librement la rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération suivante :

- Agent coordonnateur : 800,-€
- Agent recenseur : 800,- € + 25,-€/par journée de formation + 100,-€ de frais de déplacement

Le conseil municipal souhaite qu'un élu ou une élue suive l'avancée du recensement durant cette période. Mme JACQUOT Bernadette s'est portée volontaire.

### **2. Affaire domaniale**

#### **a. Acquisition d'un hangar**

Lors du dernier conseil municipal du 24/09/2024, le maire avait fait part au conseil municipal d'un futur projet de vente d'un ancien garage, Rue Charly Ochs (section 02 parcelle 15) pour réaliser un parking qui servira lors de l'utilisation de la Salle des Fêtes pour diverses manifestations. Une visite a eu lieu le 04/10/2024 avec les conseillers municipaux qui le souhaitent.

Les propriétaires ont arrêté le prix de vente à 20 000,-€. L'étude d'amiante a été réalisée le 16/10/2024 et ne comporte aucune amiante sur ce bâtiment.

Un devis a été réalisé par l'entreprise LINGENHELD pour la démolition de ce garage d'un montant de 25 000,-€ HT + 10 000,-€ HT (crépissage du pignon voisin) - devis à affiner.

*Selon la nature des travaux concernant la récupération des eaux de pluies, une subvention auprès de l'Agence de l'eau peut être sollicitée.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise l'acquisition de ce bien pour un montant de 20 000,-€ ;
- Charge le maire à signer les documents liés à cette vente ;
- Autorise de réaliser les travaux de démolition et de création d'un parking ;
- Sollicite les subventions pour ce dossier qui peuvent être obtenues.

b. Réduction d'assiette du Bail emphytéotique avec MOSELIS

Le Maire informe que la commune possède un bail emphytéotique avec MOSELIS concernant l'immeuble au 77, rue Charly Ochs depuis le 13/12/1988 ainsi que les garages sur la parcelle 476 – section 02.

La Maire propose de récupérer les garages afin de les démolir et créer un chemin pour accéder au collège à côté du futur parking. Le devis LINGENHELD pour la démolition du garage du point a. comprend également la démolition des garages.

Pour cela, il faut procéder à une réduction d'assiette du bail emphytéotique devant notaire. MOSELIS est favorable sans contrepartie financière mais uniquement une prise en charge des frais de notaire par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à réduire l'assiette du bail emphytéotique liant la commune à MOSELIS et l'autorise à signer les documents liés à la vente.

c. Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

| Date       | Demandeur              | Désignation du bien                                                                       | Situation                  | Décision                                     |
|------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------|
| 01/10/2024 | JACQUES Théo et Annick | Immeuble non bâti cadastré section 27 n°45/29, 46/29, 47/29, 48/29, 75/29 avec 39 a 54 ca | Derrière les Hauts Jardins | Décide de renoncer à son droit de préemption |
| 03/10/2024 | BOUGOURD Claire        | Immeuble bâti cadastré section 01 n°298/63 avec 19 a 45 ca                                | 7, rue Général Leclerc     | Décide de renoncer à son droit de préemption |
| 14/10/2024 | LONGCHAMP Eric         | Immeuble bâti cadastré section 02 n°660/91 avec 2 a 01 ca                                 | 2b, rue Dr Crevaux         | Décide de renoncer à son droit de préemption |
| 21/10/2024 | ROBERT Noëlle          | Immeuble bâti cadastré section 01 n°37 avec 48 ca                                         | 31, rue Charly Ochs        | Décide de renoncer à son droit de préemption |
| 18/11/2024 | KUBLER Emmanuel        | Immeuble bâti cadastré section 01 n°345/13 avec 7 a 09 ca                                 | 67, rue Charly Ochs        | Décide de renoncer à son droit de préemption |
| 20/11/2024 | BAPTISTE Nathalie      | Immeuble bâti cadastré section 31 n°135 avec 7 a 71 ca                                    | 32, rue des Vosges         | Décide de renoncer à son droit de préemption |

3. Subvention de fonctionnement

a. Création d'une Amicale du personnel avec la CCSMS

Le personnel communal adhérerait (pour ceux qui le souhaitent) à l'amicale du personnel des canton de Lorquin et Réchicourt. Aujourd'hui, une nouvelle amicale du personnel a été créée avec l'ensemble

des communes de la CCSMS pour les agents qui le souhaitent. Les statuts sont en cours de validation au tribunal.

Une subvention de fonctionnement sera sollicitée début d'année et votée en même temps que les autres subventions de fonctionnement.

b. Ecole élémentaire : Sensibiliser les élèves à la biodiversité

Le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle de Mme WAWRZYNIAK, Enseignante de l'école élémentaire du Groupe Scolaire Jules Crevaux concernant un projet éducatif sur les paysages. Une animatrice nature de la maison du Clément à Belles-Forêts interviendra plusieurs fois à l'école pour sensibiliser les élèves CP/CE1 à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200,-€ pour l'intervention de l'animatrice nature à l'école élémentaire.

c. Groupe Scolaire Jules Crevaux : Rencontre/lecture

Le maire soumet au conseil municipal une demande de participation financière de Mme LEFEVRE Jessica, Enseignante ruralité du secteur de Lorquin pour un projet calligrammes en lien avec une artiste Céline LAMOUR CROCHET. Ce projet a pour but de réaliser un abécédaire sur le vent des globes avec les élèves des classes de GS, CP et CE1 du Groupe Scolaire Jules Crevaux. Le devis s'élève à 450,-€ TTC pour 5 séances de l'animation du projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le devis de 450,- € TTC.

*Les abécédaires seront remis aux élèves, le mercredi 4 juin durant l'exposition des artistes.*

**4. Travaux : Aménagement cyclable de la traversée de Lorquin – demandes de subvention**

Le projet d'aménagement cyclable de la traversée de Lorquin avait été inscrit dans la candidature de la CCSMS à l'appel à projet Territoire Cyclable.

Lors du conseil municipal en date du 03 juillet 2023, la commune de Lorquin avait délibéré en faveur du projet cyclable traversant le village de Lorquin.

L'aide de l'Etat via le programme Territoire cyclable permet le financement de 50% de la partie cyclable et de la reprise des aménagements nécessaires à la piste cyclable. Le coût du projet s'élève à 1 560 000,- € HT.

Dans le cadre de cet itinéraire cyclable, la commune de Lorquin souhaite :

- Reprendre des places de stationnement afin d'infiltrer l'eau directement,
- Créer un plateau traversant sur la rue du Général Leclerc à hauteur de la route du Pré de la Dame afin de créer une zone 30 avant l'hypercentre du village (de la boulangerie SCHMITT au restaurant Du Bout des Canards)
- Reprendre l'ensemble des luminaires sur l'itinéraire cyclable
- Réaménager le parvis de la Mairie

Le chiffrage s'élève à 400 000,- € HT.

Le maire propose de solliciter une Dotation Solidaire à l'Investissement Local pour un montant de 40% soit : 160 000,- € et une subvention au titre d'AMBITION MOSELLE pour un montant de 40 % soit 160 000,-€

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER la demande d'aide DSIL et de subvention AMBITION MOSELLE pour le réaménagement et l'amélioration du cadre de vie lors de la réalisation de l'aménagement cyclable,
- D'AUTORISER le Maire à signer les documents afférents à la demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local et d'AMBITION MOSELLE.

### **5. Vente d'un tracteur pour pièces**

Le maire informe le conseil municipal que l'ancien tracteur ISEKI n'est plus en état de fonctionnement. M. CHEVRIN Benjamin souhaite l'acquérir pour pièces. Le maire propose de lui céder à 25,-€ pour s'en débarrasser.

*M. HUMBEL demande pourquoi lui céder car il souhaiterait aussi l'acquérir en donnant 50,-€ à la commune. Après plusieurs échanges sur ce point avec des propositions : le mettre sur un site aux enchères, mettre une annonce sur le bulletin communal, etc...*

*M. HUMBEL revient sur la proposition du maire et accepte de le céder à 25,-€ à M. CHEVRIN Benjamin.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 contre), décide de céder l'ancien tracteur ISEKI pour pièces pour un montant de 25,-€ à M. CHEVRIN Benjamin.

### **6. Projet de création d'une carrière à Lafrimbolle** : Position de la commune

*M. COLVIS Arnaud demande si la commune avait entendu parler du projet de création d'une carrière à Lafrimbolle, ce qui engendrera une circulation plus dense sur la commune.*

Le Maire transmet au conseil municipal le projet de création d'une carrière de sable et de roches gréseuses sur la commune de Lafrimbolle, commune voisine. Une carrière sur 5ha de forêt. Une enquête publique est ouverte en mairie de Lafrimbolle depuis le 21 novembre jusqu'au 23 décembre 2024, inclus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **émet un avis défavorable** au projet de création d'une carrière à Lafrimbolle.

En effet, ce projet va impliquer un nombre conséquent de passages de camions dans notre commune. La commune de Lorquin est déjà fortement impactée par l'interdiction des poids lourds sur la commune de Bébing qui doivent contourner vers Lorquin.

De plus, la CCSMS en lien avec notre commune va faire réaliser une piste cyclable traversant le village de Lorquin, d'ici 2025 et la commune va également améliorer le cadre de vie lors de la réalisation cet aménagement cyclable.

C'est pourquoi, pour des raisons de sécurité du village, le conseil municipal ne souhaite pas qu'un tel projet soit réalisé près de notre commune.

### **7. Divers**

- Repas des aînés et distribution des bons : le maire informe le conseil municipal que le repas a été très apprécié dans une bonne ambiance et que celui-ci sera reconduit l'année prochaine.
- Chauffage de l'église : le conseil de fabrique avait fait un appel au don pour l'installation du nouveau chauffage à l'église. Le montant des dons s'est élevé à 5 040,-€.

Coût des travaux : 23 023,-€ HT – DETR : 10 360,-€. Le maire informe le conseil municipal qu'il a laissé 1 040,-€ au conseil de fabrique pour leur trésorerie. En définitive, le don du conseil de fabrique s'est élevé à 4 000,-€ de participation aux travaux.

- Dossier de sécurisation des entrées et sorties du village : Subvention octroyée : 13 180,-€ au titre d'AMISSUR – Les devis ont été signés et envoyés.
- Spectacle itinérant « La tête dans les nuages » : Proposition de reconduction le 19 juillet 2025, en fin d'après-midi. Accord du conseil municipal : le devis sera validé lors d'une prochaine réunion.

*Mme COLL Adeline informe le conseil municipal que la chapelle des Ermites a des problèmes d'infiltration d'eau. Il faudrait faire un état des lieux pour procéder à d'éventuel travaux. M. COLVIS et les ouvriers iront regarder dès le lendemain.*

Le maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec Mme ROYER, Coordonnatrice du Contrat Local de Santé à Sarrebourg pour le bâtiment ex-perception afin de trouver des personnes travaillant dans le secteur médical. Il a également adressé un courrier au médecin de Lorquin pour une aide dans ce sens.

*M. HUMBEL Michel quitte la séance à 20h12*

*Mme ARGANT Claudie informe le conseil municipal d'une modification de jour de la collecte de tri, à compter du 06/01/2025. Au lieu du vendredi, la collecte du tri aura lieu le lundi. Le calendrier des collectes sera distribué avec les bulletins.*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h17.